

1981

Liza Novak (née en 1952)

Haro sur le harcèlement sexuel

Par Josée Boileau

In Ces femmes qui ont bâti Montréal, Éditions du Remue-ménage, 1992 : 503-504.

Autrefois, le harcèlement sexuel n'existait pas. Ou plutôt, il n'était pas dit, pas nommé, pas reconnu. Un inconvénient de plus sur le marché du travail, un malheur de plus pour les femmes. «Endure, endure ma fille, tu ne mourras pas de ça», comme le dit la chanson.

Autrefois, la lutte contre le harcèlement sexuel ne se faisait pas. Sauf dans un petit groupe populaire montréalais voué aux droits des non-syndiqués-es : Au bas de l'échelle.

En devenant membre de ce groupe, Liza Novak venait de décider qu'elle en avait assez du silence. Elle l'avait appris à ses dépens : le harcèlement sexuel, ça ne s'endure pas. Et Au bas de l'échelle recevait suffisamment de plaintes à ce sujet pour qu'elle réclame le droit de mettre sur pied un comité consacré exclusivement à ce problème. Le comité — premier du genre au Québec — voit le jour de façon embryonnaire en 1979 et fonctionne de manière plus formelle à partir de 1981. Il a pour nom le CACHS, le Comité d'action contre le harcèlement sexuel au travail.

Aujourd'hui Liza Novak s'exclame : «J'ai de la misère à me voir faire ça toute seule!» Ce n'est pas son genre de se donner le beau rôle, militante fidèle croyant encore fermement aux vertus du travail d'équipe. Elle insiste : la création du comité a été une décision collective; ailleurs aussi la réflexion prenait forme, notamment au «Y» des femmes de Montréal, grâce au travail de Lise Moisan, militante féministe bien connue.

Liza Novak est à l'origine des premières plaintes déposées à la Commission des droits de la personne du Québec, des premières manifestations (modestes!) devant le palais de justice de Montréal et devant les compagnies montréalaises où se pratiquait impunément le harcèlement. C'est également elle qui propose les premières rencontres en face à face avec des employeurs pour venir en aide aux femmes congédiées à cause d'une situation de harcèlement sexuel. C'est à la suite de ces démarches que les conventions collectives, les dépliants gouvernementaux, les directives d'employeurs sont apparus. L'élaboration d'un premier questionnaire distribué dans le cadre du Salon de la femme de 1982, pour connaître l'ampleur du problème chez les Montréalaises, la minutieuse lecture de toute la documentation avant-gardiste américaine sur la question, la rédaction d'un premier document, *Le harcèlement sexuel, mythes et réalités*, la réalisation d'un dépliant, d'une affiche, d'un macaron, sont autant d'initiatives que nous devons à Liza Novak.

«C'est vrai, finit-elle par reconnaître, que j'étais une des seules à ne pas avoir peur de cette problématique. J'avais moi-même subi pas mal de harcèlement, je m'identifiais à cette

lutte. Pour dire bien franchement, je trouvais ça “écœurant”. Comme le mouvement des femmes prenait son élan, ça m’a conscientisée.»

En 1984, le CACHS quittait Au bas de l’échelle pour devenir un organisme autonome. Dans les syndicats, les universités, des comités se sont formés pour lutter contre le harcèlement. Des groupes féministes, des avocats et avocates, partout au Québec, apprennent à traiter le problème.

Liza Novak, elle, a quitté le CACHS. On la retrouve maintenant au sein du groupe montréalais Action-travail des femmes, groupe qui valorise les emplois non traditionnels pour les femmes. Elle y traite de harcèlement sexuel plus souvent qu’à son tour. «Dans le non-traditionnel, une des formes de résistance le plus souvent rencontrée, c’est le harcèlement. Alors j’avoue que mes vieilles flammes de révolte remontent. Dix ans plus tard... et on en est encore là!»